LA FONDATION DU PATRIMOINE EN QUELQUES MOTS...

Créée par la loi du 02 juillet 1996 et reconnue **d'utilité publique** en 1997, la Fondation du patrimoine est devenue **un partenaire incontournable de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique** de nos communes. Elle a pour but essentiel de sauvegarder et valoriser le patrimoine rural de proximité : maisons, églises, lavoirs, moulins, bateaux, patrimoine industriel, mobilier, espace naturel, ...

◆ ORGANISATION

La délégation régionale Centre-Val de Loire est une organisation décentralisée. Son action s'appuie **sur un réseau de délégués, tous bénévoles** (un délégué régional, un délégué régional adjoint, 6 délégués départementaux et 25 délégués de pays).

◆ MOYENS D'ACTION

Pour son action, la Fondation du patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

- Le **LABEL** facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux et/ou des subventions.
- La **SOUSCRIPTION** permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.
- L'attribution de **SUBVENTIONS**.

◆ RESSOURCES

- Un réseau de bénévoles
- Un soutien financier privé (cotisations, mécénat) et public (État, Région, Départements).

CHIFFRES CLÉS EN INDRE-ET-LOIRE DEPUIS 2000

- ***400*** *labels*
- ***90*** *souscriptions*
- ***34 628 569 €*** *de travaux, soit* ***1039*** *emplois créés ou maintenus dans le bâtiment* (source INSEE)

LOCALISATION

BEAULIEU-LÈS-LOCHES est une commune située dans le Département de l'Indre-et-Loire (37) en Région Centre Val de Loire.

CONTACTS

FONDATION DU PATRIMOINE
Délégation régionale Centre-Ouest
Equatop, 61, rue du Mûrier
37540 Saint-Cyr-sur-Loire
Tél. 02.47.05.28.67
@ : centreouest@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

COMMUNE DE BEAULIEU-LÈS-LOCHES
6, Place du Maréchal Leclerc
37600 Beaulieu-lès-Loches
Tél. 02.47.91.94.94
@ : mairie.beaulieu37@wanadoo.fr

ASSOCIATION A2MBEAULIEU
6, Place du Maréchal Leclerc
37600 Beaulieu-lès-Loches
@ : a2mbeaulieu@orange.fr

Retrouvez la FONDATION DU PATRIMOINE CENTRE-VAL DE LOIRE sur FACEBOOK

PARTENAIRES

Ce document a été imprimé par l'entreprise citoyenne

DE LA TOURAINE ET DU POITOU
Le bon sens a de l'avenir

Réalisation : Fondation du patrimoine
Clichés et textes : Mairie de Beaulieu-lès-Loches
Impressions : Imprimerie LECHAT

FONDATION DU PATRIMOINE

SOUSCRIPTION
FAITES UN DON !
DÉLÉGATION CENTRE-VAL DE LOIRE

Restaurons ensemble

LE MOULIN DES MÉCANICIENS

de Beaulieu-lès-Loches (37)

Faites votre don en ligne en 1-clic :
www.fondation-patrimoine.org/52858

Le Projet - Restauration du Moulin des Mécaniciens

Beaulieu-lès-Loches est une petite ville blottie contre la vallée de l'Indre, en face de Loches et de sa forteresse.

Au fin fond d'une ruelle se niche le plus discret des moulins qui exploitaient la force motrice du canal. A l'origine moulin à tan, comme en témoigne le règlement d'eau du canal, il a ensuite servi de forge spécialisée dans la fabrication et l'entretien de pièces de moulin, au service de tous les autres moulins de la région (région au sens large).

Encore en fonctionnement au début des années 70, le Moulin des Mécaniciens possède en place tous les outils et engins nécessaires à son activité : roue à aube, tour à canneler, scies circulaire et à ruban, raboteuse, dégauchisseuse, mortaiseuse, meule, établis, soufflet et forge. Ces outils sont tous animés par la rivière : l'énergie produite par la roue est transmise et démultipliée mécaniquement à l'appareil à mouvoir, par l'intermédiaire de courroies et d'engrenages, tous présents.

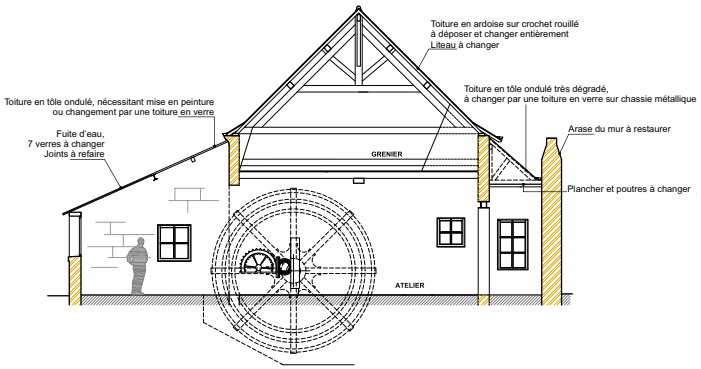

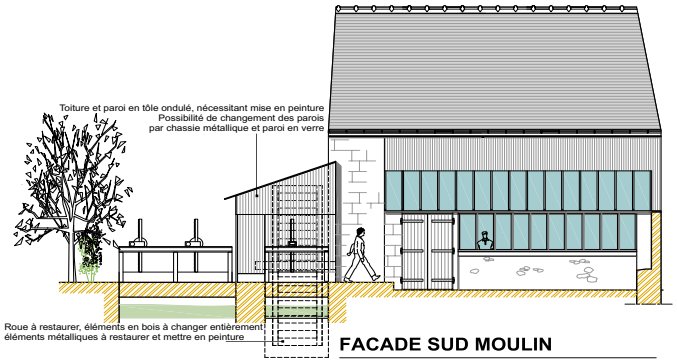

La commune est devenue en 2008 propriétaire de ce bien par legs. L'association du Moulin des Mécaniciens et du Patrimoine de Beaulieu-Lès-Loches (A2M Beaulieu), constituée de passionnés a été créée en 2016 avec le soutien logistique et financier de la mairie. L'objectif de l'association est de transformer le moulin en écomusée afin de valoriser le passé bellilocien autour de l'Indre et de présenter les savoir-faire du métier très particulier qui y était exercé.

Cet écomusée placera l'homme et le territoire au centre du projet et proposera aux habitants mais aussi aux touristes de s'approprier les patrimoines ethnographiques et techniques bellilociens.

Quel meilleur exemple de l'ingéniosité humaine peut-on trouver que ce moulin, à l'image du caractère exceptionnel du site!

BON DE SOUSCRIPTION

☑ **Oui**, je fais un don pour aider à la restauration du Moulin des Mécaniciens de Beaulieu-lès-Loches

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine de la commune de Beaulieu-lès-Loches dans le département de l'Indre-et-Loire, ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas ou n'était pas réalisée conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Mon don est de ..... euros

et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours au titre de l'impôt :

☐ sur le Revenu ☐ de solidariré sur la Fortune ☐ sur les Sociétés

• Paiement par chèque : Merci de libeller votre chèque à l'ordre de « **Fondation du patrimoine - Moulin des Mécaniciens** ». Le reçu sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

• Paiement en espèces : Merci de compléter vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons un reçu fiscal.

Pour les particuliers, votre don est déductible
- de l'impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenur imposable. *Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.*
- ou de l'impôt de solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 €. Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €.
Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, votre don est déductible de l'impôt sur les Sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaire HT.
Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

Par Internet : Faites votre don en ligne sur notre site sécurisé :

www.fondation-patrimoine.org/52858

Par courrier : Envoyer ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement (chèque ou espèces) à la Fondation du patrimoine Centre-Ouest (Coordonnées au dos du dépliant)

VOTRE NOM OU CELUI DE VOTRE SOCIÉTÉ : .....

VOTRE ADRESSSE : .....

@ : ..... ✆ : .....

☐ Je souhaite que mon don reste anonyme auprès de la commune et de l'association

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription. Les informations rerecueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-dessus. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale Centre-Val de Loire à l'aide des coordonnées situées au dos de ce document. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un autre projet de sauvegarde du patrimoine de la commune de Beaulieu-lès-Loches, dans le département de l'Indre-et-Loire, ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas ou n'était pas réalisée conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de 2 ans. Dans le cas ou la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôts.